

## Contribution du Conseil général du Val-de-Marne en fin de débat public

### 1. Le Conseil général du Val-de-Marne approuve le protocole d'accord transmis par l'Etat et la Région le 26 janvier 2011

Le Conseil général du Val-de-Marne a toujours souhaité qu'une convergence soit trouvée entre les projets Arc Express et du réseau de transport public du Grand Paris. Il est donc satisfait que l'Etat et la Région aient conclu un « protocole d'accord relatif aux transports publics d'Ile-de-France » transmis à la Commission Nationale du Débat Public le 26 janvier 2011.

Le Conseil général du Val-de-Marne approuve le contenu de ce protocole d'accord qui fait le choix d'une desserte assez fine des territoires, et qui privilégie la création d'une double rocade de l'est de l'Ile-de-France, soit deux demandes très fortes très largement exprimées par la population et les élus du Val-de-Marne au cours des deux débats publics.

Il se félicite que l'Etat et la Région aient acté conjointement la création de toutes les gares proposées par l'association Orbival entre Bagneux M4 et Champigny-Bry-Villiers. Il est fait référence explicitement dans le protocole Etat-Région aux travaux de l'association Orbival qui a permis de fédérer depuis 4 ans un consensus politique très fort dans le Val-de-Marne et obtenu le soutien de plus de 60 000 citoyens. Les nombreuses réunions des deux débats publics tenues dans le Val-de-Marne ont permis aux citoyens et aux élus d'exprimer publiquement et massivement leur soutien au projet Orbival. Sa prise en compte de façon explicite représente un acte fort pour la reconnaissance du travail effectué et vis-à-vis de la mobilisation populaire autour d'Orbival que le Conseil Général apprécie à sa juste mesure.

Le Conseil général approuve le choix du prolongement de la ligne 14 jusqu'à l'aéroport d'Orly, un projet soutenu par l'ensemble des collectivités val-de-marnaises concernées. Il apprécie la prise en compte d'une nouvelle station proposée par le « rassemblement de ces collectivités pour le prolongement de la ligne 14 » dont il fait partie, soit « Chevilly-3 communes », qui permettra de desservir des quartiers populaires de Villejuif, Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-roses.

Il est particulièrement satisfait de la prise en compte de sa demande de création d'une deuxième rocade à l'est de l'Ile-de-France pour relier le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Il apprécie qu'il soit fait référence à la proposition de tracé commun présentée pour cette rocade par les deux conseils généraux concernés. Cette proposition de tracé commun fait partie intégrante de cette contribution et lui est annexée.

Il apprécie également très positivement que la carte de la contribution commune de l'Etat et de la Région fasse référence à une liaison nouvelle Champigny-Sucy-Bonneuil-Orly, soit à une deuxième rocade au sud de Paris.

Il est également très satisfait que l'ensemble des projets du plan de mobilisation pour les transports publics présenté conjointement par la Région et les huit Conseils Généraux d'Ile-de-France fasse partie intégrante du protocole d'accord Etat-Région. Le Conseil Général est particulièrement attaché à la réalisation de tous les projets inclus dans le plan de mobilisation, qu'il s'agisse de la modernisation des RER, des prolongements de métros ou des créations de liaisons tramways ou de Transports en Commun en Site Propre.

Le Conseil général du Val-de-Marne se mobilisera pour que l'ensemble de ces projets soit engagé dans les meilleurs délais, et en particulier pour que la rocade Orbival soit mise en service le plus vite possible. Il appelle les val-de-marnaises et les val-de-marnais à continuer à amplifier leur mobilisation pour la réalisation de ces infrastructures de transports publics.

## **2. Le Conseil général du Val-de-Marne souhaite que les points suivants soient actés dans les semaines à venir**

### **2.1 La desserte de Val-de-Fontenay dans le cadre de l'arc est conformément au tracé commun proposé par les Conseils Généraux du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis**

Le Conseil général du Val-de-Marne a proposé de façon conjointe avec le Conseil général de la Seine-Saint-Denis un tracé commun pour « l'arc est » devant relier les deux départements. Ce tracé commun permet de relier l'ensemble des territoires sans les opposer et est pleinement conforme aux délibérations des deux assemblées départementales.

Le Conseil général du Val-de-Marne souhaite que ce tracé commun puisse être acté dans le cadre de la mission d'étude mandatée par le Ministre de la Ville qui doit être conduite d'ici mars 2011.

Pour ce qui est du territoire val-de-marnais, le tracé commun « CG93-CG94 » privilégie une liaison Champigny-le-Plant-Val-de-Fontenay prolongeant l'arc sud acté par le protocole Etat-Région entre Champigny et La Défense.

Il est en effet essentiel à plusieurs titres que cette liaison puisse se prolonger entre Champigny et Val de Fontenay.

Val de Fontenay est en premier lieu l'un des principaux pôles économiques de l'est francilien, et cette dynamique ne va cesser de se renforcer dans les années à venir, puisque des très grandes opérations d'aménagement urbain y sont déjà programmées. Il est indispensable que ce pôle majeur soit relié au reste du territoire val-de-marnais de façon efficace, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui.

Dès sa création en 2006, l'association Orbival avait défini comme sa priorité la réalisation d'une liaison métro entre Arcueil-Cachan et Val de Fontenay.

De plus cette liaison Champigny-Val-de-Fontenay permettra d'attribuer une contribution majeure à la désaturation du réseau existant.

Le territoire situé entre Fontenay et Champigny est malheureusement très marqué par la saturation des réseaux de transport, puisque le plus gros bouchon routier d'Europe y est localisé, soit le tronçon commun A4-A86. Cela handicape très fortement les conditions de déplacement dans le secteur.

Il se trouve par ailleurs que les voies de chemin de fer existantes entre Villiers-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois constituent et constitueront un point de saturation du réseau ferré. Le faisceau ferré n'offre en effet que deux voies entre Villiers sur marne et Nogent-Le Perreux, qui doivent accueillir à la fois le RER E (et ses huit missions à l'heure) et les liaisons Paris-Provins, Paris-Coulommiers et Paris-Troyes. Le trafic est donc déjà à saturation sur ces voies, ce qui est très dommageable pour les conditions de déplacements des voyageurs du RER sur ce tronçon, en particulier pour les missions du RER E desservant la Seine-et-Marne, pour lesquelles on constate dès aujourd'hui des situations de saturation.

Il est prévu dans le cadre du protocole Etat-Région un prolongement de RER E à l'ouest jusqu'à Mantes-la-Jolie en passant par La Défense ainsi que la création d'une nouvelle gare dans le nord-est de Paris (la gare Eole Evangile), deux investissements majeurs qui vont renforcer très fortement l'attractivité du RER E. Le Conseil Général du Val-de-Marne est tout à fait favorable à ces projets, essentiels pour les Yvelines, les Hauts-de-Seine et Paris. Il s'est néanmoins exprimé comme les Conseils généraux de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne dans le cadre du débat public sur le prolongement du RER E à l'ouest pour alerter sur les risques de saturation du RER E à l'est dans l'éventualité de son prolongement à l'ouest, particulièrement dans sa portion critique entre Val-de-Fontenay et Villiers-sur-Marne. Il serait en effet caricatural que ce territoire qui accueille déjà le plus gros bouchon autoroutier d'Europe subisse également une situation de congestion aggravée de sa liaison ferrée.

La réalisation rapide de la liaison par métro automatique entre Val de Fontenay et Champigny-le-Plant permettra de soulager très fortement ce tronçon du RER E. Elle est donc essentielle pour la desserte de ce territoire, pour celle du Val-de-Marne, mais aussi pour le bon fonctionnement du réseau de transports collectifs de tous les territoires desservis par l'axe est-ouest entre Troyes et Mantes-la-Jolie. Elle doit être réalisée en priorité.

## **2.2 la confirmation définitive des gares localisées à Chevilly-3 Communes et Saint-Maur**

Le protocole Etat-Région du 26 janvier 2011 a introduit cinq gares supplémentaires, indiquées à titre optionnel. C'est le cas pour deux gares du Val-de-Marne, soit Chevilly 3 communes et Saint-Maur.

Le Conseil général souhaite que la création de ces gares soit définitivement actée dans les meilleurs délais, comme l'a été celle de la gare de Villejuif Louis Aragon.

L'association Orbival porte de longue date la nécessité de connecter la rocade de métro rapide à l'ensemble des axes majeurs de transports radiaux. Il est essentiel qu'elle soit connectée avec la branche Boissy-saint-Léger du RER A afin d'être accessible à l'ensemble des habitants desservis par cet axe, soit un bassin de population de 300 000 personnes. De très nombreux habitants et élus sont intervenus au cours des débats publics pour le rappeler. Par ailleurs, comme l'a démontré le travail réalisé dans le cadre des débats publics, la localisation de cette interconnexion sur la gare de Saint-Maur-Créteil apparaît comme de loin la plus efficace en termes de fonctionnement du réseau. Cette interconnexion doit être réalisée en respectant la volonté des élus de Saint-Maur qui souhaitent à juste titre continuer à maîtriser totalement la gestion de l'urbanisme de leur ville, et qui sont opposés à la densification de ce secteur.

Le « rassemblement des collectivités val-de-marnaises pour le prolongement de la ligne 14 » s'est exprimée de façon très claire dans le cadre de son cahier d'acteurs pour la localisation d'une nouvelle gare au niveau de l'interface entre les trois communes de Villejuif, Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses. Les élus de ces trois villes ainsi que nombre d'habitants sont intervenus en ce sens au cours des différentes réunions des débats publics. La création de cette station est indispensable pour desservir une zone d'habitat très densément peuplée dépourvue de tout transport collectif lourd. Elle doit être confirmée dans les meilleurs délais.

## **2.3 la création d'une nouvelle gare en interconnexion avec la branche Orly du RER C**

Le Conseil général du Val-de-Marne s'est également exprimé de façon très claire en faveur de la création d'une station sur le prolongement de la ligne 14 en interconnexion avec la branche Orly du RER C. Cette proposition fait également partie des priorités du « rassemblement des collectivités val-de-marnaises pour le prolongement de la ligne 14 », et est portée par l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont. Cette station a vocation à être localisée entre les gares de l'Aéroport d'Orly et du M.I.N Porte de Thiais. Cette demande s'est très fortement exprimée le 13 janvier dernier au cours de la réunion publique commune au débat public sur le réseau de transport public du Grand Paris et à celui sur l'interconnexion sud TGV.

Il est en effet nécessaire que le réseau de métro automatique soit connecté avec l'ensemble des axes lourds du réseau existant, et dans le cas particulier avec le RER C.

Ce territoire est un des pôles stratégiques de l'Opération d'Intérêt National Orly-Rungis-Seine-Amont, qui connaîtra un développement urbain majeur à court et moyen terme. Il est indispensable qu'il soit desservi par un réseau de transport collectif bien connecté et cohérent.

Le Conseil général du Val-de-Marne souhaite donc que cette station soit incluse dans le tracé du prolongement jusqu'à Orly de la ligne 14.

## **2.4 La connexion à Champigny-Bry-Villiers de la liaison Orly-Champigny indiquée sur la carte de la contribution commune.**

La carte de la contribution commune (annexe 3 du protocole Etat-Région) reprend une proposition de l'Atelier International du Grand Paris, soit la création d'une liaison ferrée entre Champigny et Orly passant par Sucy-Bonneuil.

Le Conseil général du Val-de-Marne est tout à fait favorable à cette proposition, qui s'inscrit dans la perspective de la création d'une deuxième rocade ferrée au sud de Paris.

Il souhaite que le tracé proposé entre Sucy-Bonneuil et Champigny soit modifié, et que la connexion à Champigny soit réalisée à Champigny-Bry-Villiers selon un tracé définitif à préciser. Il apparaît en effet tout à fait inadapté de proposer une nouvelle liaison ferrée à l'est de Saint-Maur, déjà desservi par le RER A, d'autant plus que la population et les élus de la ville se sont très largement exprimés à ce sujet dans le cadre des débats publics.

Il apparaît nettement plus pertinent d'étudier l'implantation de cette liaison plus à l'est, au niveau des villes de Champigny et de Chennevières, sur des territoires actuellement très mal desservis par les transports collectifs.

Le Conseil général souhaite donc que la carte de la contribution commune soit donc modifiée en conséquence.